



Siège social :
234 Avenue d'Alembert
Zone Coriolis
71210 TORCY

COMMISSION DES JEUNES

PV n°6 du 15 octobre 2024

Présents : MM. BRAY, BOUCHER, NASSISI, ROBERJOT, JACQUET, CHAMBON, BERNARD, PUGET, MOSCATO

Assiste : MELICQUE Damien

Référente administrative : MME MELICQUE

BILAN RENTREES 2024

La commission dresse un bilan quantitatif des différentes rentrées

Lundi 26 Août : Réunion Educateurs U15/U18 – MONTCHANIN - 52 participants / 40 clubs

Lundi 2 au Jeudi 5 Septembre 2024 : Réunion Educateurs U7 à U13 – VITRY EN CHAROLLAIS – DISTRICT – RULLY – CUISERY - 110 participants / 71 clubs

Samedi 7 septembre 2024 :

Matinée Educateurs U7/U9 – MONTCHANIN et SENNECEY LE GRAND 60 participants / 35 clubs

Samedi 14 Septembre 2024 :

Rentrée U13 D1 – MACON – 10 équipes / 113 joueurs

Rentrée du Foot U11 – SORNAY, CLUNY, CHATENOY, LE CREUSOT, MONTCEAU 119 équipes, 78 clubs, 1162 joueurs dont 98 féminines

Samedi 21 Septembre 2024 :

Rentrée du Foot U9 – PARAY, CLUNY, MERVANS - 163 équipes, 77 clubs, 954 joueurs dont 73 féminines

Samedi 28 Septembre 2024 :

Rentrée du Foot U7 – PARAY, SANVIGNES, ST MARCEL - 117 équipes, 569 joueurs dont 29 féminines, 75 clubs

Samedi 05 Octobre 2024 : Rentrée du Foot Féminin de U6F à U15F- MONTCEAU - 308 joueuses, 19 clubs

La commission :

- **Regrette la faible affluence sur la matinée des éducateurs U7/U9. D'importantes informations ont été communiquées à cette occasion, pour présenter les modalités d'organisation d'une séance ou d'un plateau pour une majorité de nouveaux éducateurs.**
- **Rappelle aux clubs de venir dans la mesure du possible avec leur mini but sur les plateaux.**
- **Adresse ses remerciements aux clubs d'accueil, membres CD, AEF.**

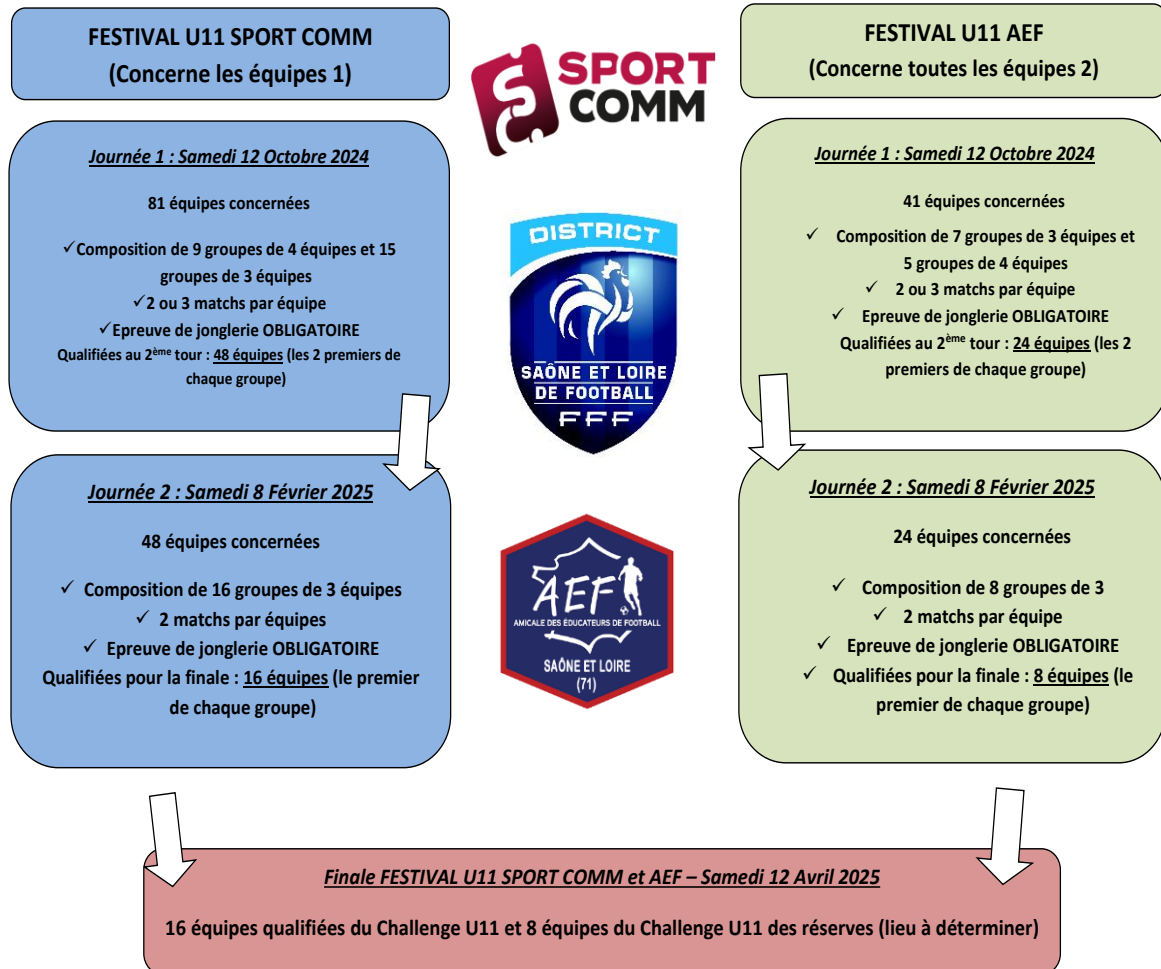
FOOT ANIMATION

La commission rappelle que des fiches de procédures d'utilisation de FAL ont été envoyées aux clubs et sont disponible sur le site du District rubrique PRATIQUES → INFORMATIONS GENERALES

FESTIVAL U11

DISTRICT SAONE ET LOIRE DE FOOTBALL – Saison 2024/2025 – FESTIVAL U11 (à jour le 04/10/2024)

Fonctionnement :



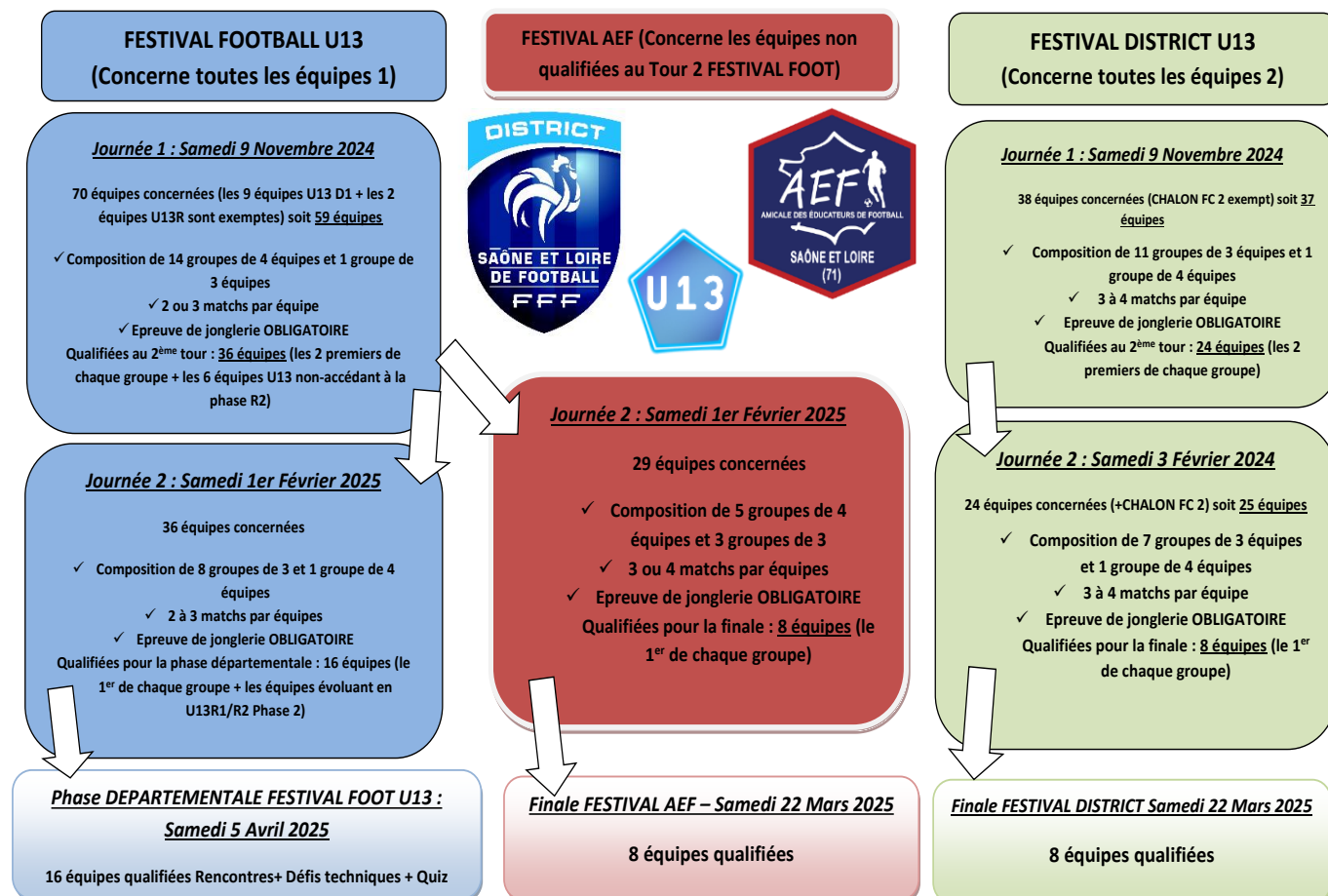
FOOT ADOS

U13

La commission présente les modalités d'organisation des Festivals U13 pour la saison 2024-2025.

DISTRICT SAONE ET LOIRE DE FOOTBALL – Saison 2024/2025 – FESTIVAL FOOT U13/DISTRICT /AEF (à jour le 11/10/2024)

Fonctionnement :



En prévision de la phase 2 U13/U15/U18, la commission valide les organisations suivantes :



CATEGORIE U13 – Saison 2024/2025

Règlement CHAMPIONNAT U13 R2 – Article 52

Règlement LBFC applicable au 01/07/2024

U13

Championnat U13 R2 :

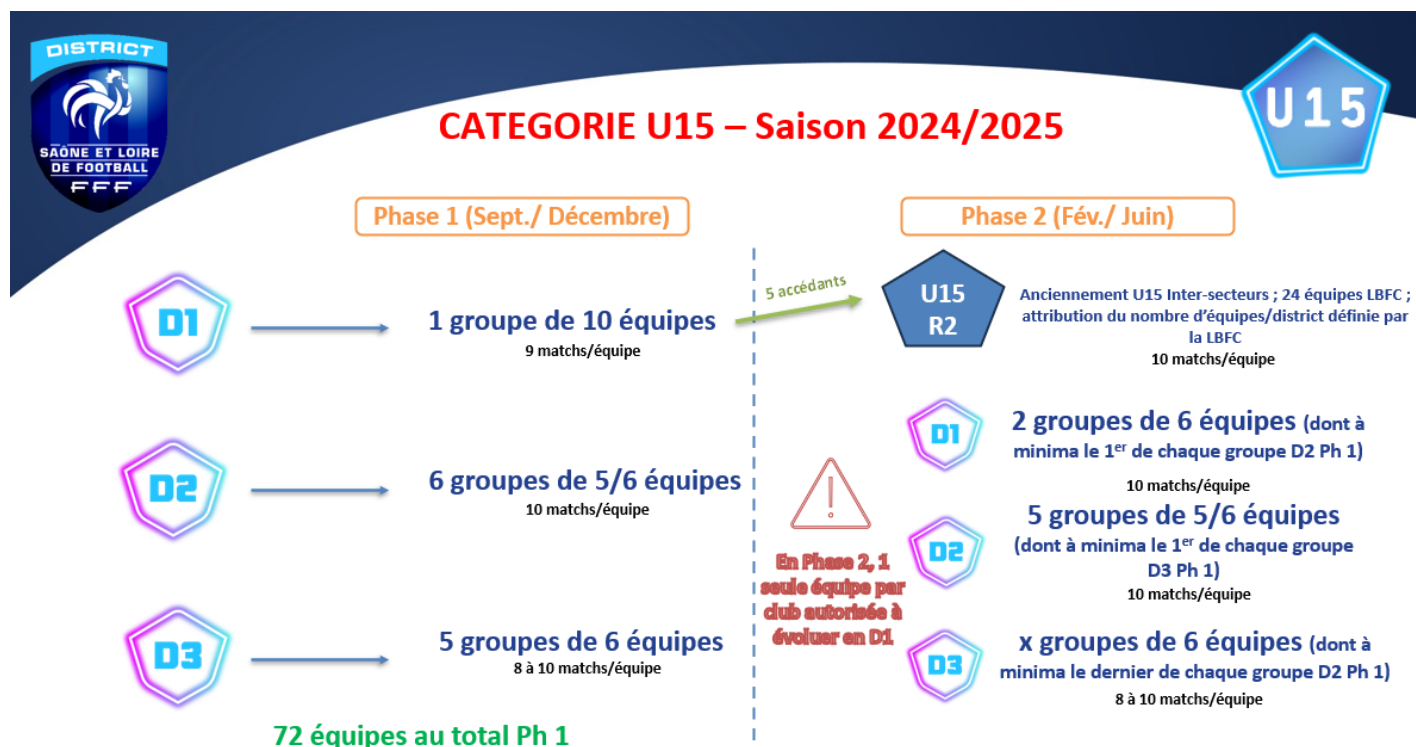
Il est composé de 24 équipes réparties en 4 groupes géographique de 6 équipes se rencontrant en match Aller-Retour. La commission régionale compétente détermine la composition des groupes et organise les rencontres. Pour chaque match, les clubs devront désigner un dirigeant Tuteur pour l'arbitrage des jeunes par les jeunes. En sus de l'arbitrage des jeunes par les jeunes, un défi jonglerie devra être réalisé avant chaque match par les équipes. Des bonus pourront être obtenus par les équipes conformément au règlement spécifique « Défi jonglerie »,

Les 24 équipes comprennent : Les équipes classées de la 7^{ème} à la 10^{ème} place du championnat U13 R phase Automne participent à cette phase Printemps, auxquelles s'ajoutent 20 autres équipes qui seront sélectionnées au sein de chaque district au prorata du nombre d'équipes engagées et ayant terminé la saison sportive n-1, avec un minimum de 2 équipes par district.

Chaque district organise selon ses modalités une phase automne dans la catégorie U13. Chaque district, par l'intermédiaire de sa commission compétente, devra transmettre à la Ligue, pour le 31 janvier, délai de rigueur, le nom des équipes qualifiées pour participer à la phase printemps, sous réserve de vérifier préalablement que ces dernières répondent à **l'obligation d'encadrement, à savoir, un licencié « Educateur » ayant, à minimum, suivi la formation du CFI U10-U13.**

Les clubs ayant disputé les championnats U13 R1 et U13 R2 peuvent candidater au championnat U14 R la saison suivante.

U15



CATEGORIE U15 – Saison 2024/2025

Règlement CHAMPIONNAT U15 R2 – Article 59
Règlement LBFC applicable au 01/07/2024

Championnat U15 R2 :

Ce championnat se déroule en une phase printemps organisée par la Ligue.

Chaque district organise selon ses modalités une phase automne de la catégorie U15. De cette phase automne, 24 équipes seront retenues pour participer à la phase printemps en Ligue. Ces 24 équipes seront sélectionnées au sein de chaque district au prorata du nombre d'équipes engagées ayant terminé la saison sportive N-1 dans la catégorie U15 à 11.

Pour accéder à la phase Printemps, l'équipe devra être encadrée par un licencié « Educateur » ou « Animateur » ayant, à minimum, suivi la formation du CFI U14-U19. Chaque district devra transmettre à la Ligue, pour le 31 janvier, délai de rigueur, le nom des équipes qualifiées pour participer à la phase printemps.

Cette phase, gérée par la Ligue, se déroule en 4 groupes géographiques de 6 équipes. La commission régionale compétente détermine la composition des groupes et organise les rencontres qui se dérouleront par match Aller/Retour. Les clubs ayant disputé ce championnat peuvent candidater aux compétitions U16 R la saison suivante. Dans l'ordre du classement des candidatures, les clubs non retenus pour le championnat U16 R1 seront intégrés dans le championnat U16 R2 dans la limite des places disponibles.

Critères SPORTIFS /80pts (prise en compte des classements U13 et U15 2024/2025)				MALUS	
Equipe en U14R 2024/2025 NON RETENUE EN U15 R1 25/26 : 80pts				Forfait général 23/24	
Prise en compte U15 R2 Ph 2 et D1 Ph 2		Prise en compte U13 R2 Ph 2 et D1 Ph 2		Sanction disciplinaire (joueur/éducateur/dirigeant) > à 7 matchs	
1er U15 R2	40 pts	1er U13 R2	40 pts	-5 pts /dossier	
2ème U15 R2	37 pts	2ème U13 R2	37 pts	Absence sur les détections/sélections	
3ème U15 R2	34 pts	3ème U13 R2	34 pts	-2 pts /joueur	
4ème U15 R2	31 pts	4ème U13 R2	31 pts	U15 ou actions PPF Rég. NON JUSTIFIEES	
5ème U15 R2	28 pts	5ème U13 R2	28 pts		
6ème U15 R2	25 pts	6ème U13 R2	25 pts		
1er U15 D1 Ph2	22 pts	1er U13 D1 Ph2	22 pts		
2ème U15 D1 Ph2	19 pts	2ème U13 D1 Ph2	19 pts		
3ème U15 D1 Ph2	16 pts	3ème U13 D1 Ph2	16 pts		
4ème U15 D1 Ph2	13 pts	4ème U13 D1 Ph2	13 pts		
5ème U15 D1 Ph2	10 pts	5ème U13 D1 Ph2	10 pts		
6ème U15 D1 Ph2	7 pts	6ème U13 D1 Ph2	7 pts		
Critères STRUCTURELS /40pts					
Encadrement 24/25		Label FFF (Eligibilité:avoir candidaté au label)			
BEF ou +	15 pts	Niveau ELITE	10 pts		
BMF	12 pts	EXCELLENCE	8 pts		
DF JEUNES	8 pts	ESPOIR	6 pts		
CFF2 ou CFI U14 U19 certifié	6 pts	3 projets / 4 de validés	4 pts		
Module U15 ou CFI U14 U19 attesté	4 pts	2 projets / 4 de validés	3 pts		
Rattachement à une section/CHA		1 projet / 4 de validé		2 pts	
Section labellisée FFF	15pts				
CHA cycle complet 6ème à 3ème	12 pts				
CHA 4ème-3ème	8 pts				



Critères SPORTIFS /80pts (prise en compte des classements U15 et U18 2024/2025)				MALUS	
Equipe en U16R ou U18R 2024/2025 NON RETENUE EN U18 R1 ou U18 R2 25/26 : 80pts				Forfait général 24/25	
Prise en compte U18 D1 ou U18 D2 A et B Ph 2		Prise en compte U15 R2 Ph 2 et D1 Ph 2		Sanction disciplinaire (joueur/éducateur/dirigeant) > à 7 matchs	
1er U18 D1	40 pts	1er U15 R2	40 pts	-5 pts /dossier	
2ème U18 D1	37 pts	2ème U15 R2	37 pts	Absence sur les détections/sélections	
3ème U18 D1	34 pts	3ème U15 R2	34 pts	-2 pts /joueur	
4ème U18 D1	31 pts	4ème U15 R2	31 pts	U15 ou actions PPF Rég. NON JUSTIFIEES	
5ème U18 D1	28 pts	5ème U15 R2	28 pts		
6ème U18 D1	25 pts	6ème U15 R2	25 pts		
7ème U18 D1	22 pts	1er U15 D1 Phase 2	22 pts		
8ème U18 D1	19 pts	2e U15 D1 Phase 2	19 pts		
9ème U18 D1 / 1er U18 D2 Gr.A et B	16 pts	3e U15 D1 Phase 2	16 pts		
10ème U18 D1 / 2ème D2 Gr.A et B	13 pts	4e U15 D1 Phase 2	13 pts		
11ème U18 D1 / 3ème D2 Gr.A et B	10 pts	5e U15 D1 Phase 2	10 pts		
12ème U18 D1 / 4ème D2 Gr.A et B	7 pts	6e U15 D1 Phase 2	7 pts		
Critères STRUCTURELS /40pts					
Encadrement 24/25		Label FFF (Eligibilité:avoir candidaté au label)			
BEF ou +	15 pts	Niveau ELITE	10 pts		
BMF	12 pts	EXCELLENCE	8 pts		
DF JEUNES	8 pts	ESPOIR	6 pts		
CFF3 ou CFI U14 U19 certifié	6 pts	3 projets / 4 de validés	4 pts		
Module U18 ou CFI U14 U19 attesté	4 pts	2 projets / 4 de validés	3 pts		
Rattachement à une section Lycée/CHA	15 pts	1 projet / 4 de validé	2 pts		



CANDIDATURES - DEPARTAGE

Pour départager des clubs candidats à un championnat qui se retrouveraient à égalité après application du barème d'accèsion, il sera retenu, à l'épreuve, les critères de départage suivants :

- Le ratio de licenciés du club dans la catégorie concernée (U16-U17-U18 G) sur le total de licenciés jeunes (U7 à U19 G) du club à la date du 31 Mai,
- Le ratio total de licenciés jeunes du club sur le total des licenciés du club à la date du 31 Mai,
- Le nombre d'éducateurs diplômés.

Le président,
Bernard BRAY

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football